



COMMUNE DE BEAUSSAULT.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.03.2026

1. Installation des conseillers municipaux

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Auvray plus âgés membres présents du conseil municipal qui a déclaré les membres du conseil municipal tous présents et installés dans leurs fonctions.

Christophe MOUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

2. Election du Maire

M. Auvray a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

M. Fournier se présente maire, les membres du conseil municipal votent à bulletins secrets.

M. Fournier a été proclamé maire à l'unanimité (11 voix) et a été immédiatement installé.

3. Détermination du nombre d'adjoint(s) (Délibération 5/2026)

Le président a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité a fixé à trois, le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. Election des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le conseil laisse un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. (Christophe MOUQUET, Agaïna HUE et Mickaël LEJEUNE).

Les membres du conseil votent à bulletins secrets.

Christophe MOUQUET, Agaïna HUE et Mickaël LEJEUNE ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

5. Indemnités de fonctions des élus (Délibération 6/2026)

Un membre du conseil prend la parole et fait remarquer que les indemnités versés jusqu'à maintenant aux élus est bas comparés à ce qui est prévu au barème. Après échange (kilomètres pour se rendre aux différentes réunions, temps investis dans la commune...), le Conseil décide d'augmenter les indemnités jusqu'alors perçues.

L'indemnité du maire s'établissait jusqu'à maintenant à 17% de l'indice terminal de la fonction publique (le taux maximum du barème pour une commune de moins de 500 habitants étant de 28,10%) et celle des adjoints à 6,75% (le taux maximum du barème pour une commune de moins de 500 habitants étant de 10,89%).

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer le taux maximum au maire (28,10%) et le taux maximums à chacun des adjoints soit 10,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

6. Approbation procès-verbal réunion du 09.02.2026

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

7. Commissions communales (Délibération 7/2026)

Commission communale des impôts directs

24 noms de personnes sont soumis au Directeur régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime qui retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. Philippe POLLET, Philippe STRAGIER, Agaïna HUE, Annie BIOT, Christophe BANCE, Corinne DEVRAIGNE, Laurent AUVRAY, Virginie HOUARD, Lydie DOLBEC, Françoise FOURNOT, Annick JAFFRELOT, Jean-Philippe PUJOL, Sébastien GROUT, Lionel LEGRAND, Séverine DENISE, Mathieu VOULAN, Joël DARRÉ, Isabelle CEZILLY, Reynald BONAY, Romain DUVAL, Christopher HALOT, Mélanie MAINEMARE, Nicolas VILLIERS, Coralie DEMORRE.

Le maire est d'office membre de la commission.

Commission travaux et aménagement de l'espace : Philippe STRAGIER, Agäina HUE, Christophe MOUQUET, Laurent FOURNIER, Alban LEGRAND, Françoise FOURNOT, Emilie COQUATRIX et Mickaël LEJEUNE.

Commission cimetièrre : Maguy LEFEBVRE, Corinne DEVRAIGNE, Françoise FOURNOT, Agäina HUE, Christophe MOUQUET, Philippe STRAGIER.

CCAS

Le conseil municipal fixe à 8 le nombre de membres du CCAS. Le maire est président de droit. Un arrêté du Maire sera pris dans ce sens.

Membres du Conseil : Philippe STRAGIER, Laurent AUVRAY, Françoise FOURNOT, Emilie COQUATRIX.

Quatre personnes hors Conseil municipal complètent le CCAS : Lionel LEGRAND, Philippe POLLET, Marie RIVET, Yvette DARRÉ.

Commission contrôle liste électorale

Membres du Conseil : Agäina HUE.

Deux personnes hors Conseil complètent la commission : Philippe POLLET et Jean-Philippe PUJOL.

8. Commissions intercommunales (Délibération 8/2026)

SIVOS Haute-Béthune : Titulaires : Laurent FOURNIER et Maguy LEFEBVRE. Suppléante : Agäina HUE

Syndicat transport scolaire Forges-les-Eaux : Titulaires : Agäina HUE et Mickaël LEJEUNE. Suppléants : Christophe MOUQUET et Emilie COQUATRIX.

Syndicat O²Bray : Titulaires : Mickaël LEJEUNE et Alban LEGRAND. Suppléants : Christophe MOUQUET et Corinne DEVRAIGNE.

SDE 76 : Titulaire : Christophe MOUQUET. Suppléant : Laurent AUVRAY

SMBV Arques (bassin versant) : Il est rappelé que la commune n'est plus membre en son nom propre du bassin versant de l'Arques et des bassins adjacents mais représentée dans le cadre de la COM-COM des 4 rivières en Bray, elle n'a donc pas à y désigner de délégués qui sont les mêmes que la COM-COM.

Référent signalement : Depuis le 1er mai 2020, la commune doit mettre à disposition des agents un « référent signalement » pour les cas où ils seraient victimes d'actes de violences, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes. Le Conseil municipal, après en avoir débattu désigne Emilie COQUATRIX à ce poste en tant que référent local.

Correspondant SDIS : Le Conseil municipal doit choisir un correspondant incendie comme interlocuteur privilégié auprès du SDIS. M. FOURNIER Laurent est choisi à l'unanimité.

9. Délégation au maire (Délibération 9/2026)

Le Président expose que le code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire 18 délégations sur les 31 proposées par le CGCT.

10. Dématérialisation des actes (Délibération 10/2026)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Département propose aux collectivités la mise à disposition gratuite d'une plate-forme de télétransmission permettant la dématérialisation du contrôle de légalité et des actes aux collectivités.

Cette plate-forme permettra :

- De générer et télétransmettre un acte
- Editer une copie et y insérer le fac-similé du tampon de la préfecture Accéder à l'historique des actes télétransmis

Pour ce faire, la commune doit signer une convention avec le Département et avec l'Etat, se « raccorder » à l'application DEMAT 76 et acquérir un certificat électronique de type RGS**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à signer la demande de raccordement à l'application DEMAT 76 (tiers de télétransmission).
- Autorise M. le maire à signer la convention avec le Département pour l'utilisation de la plate-forme de télétransmission des actes.
- Autorise M. le maire à signer la convention avec l'Etat (préfecture) pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- Autorise M. le maire acquérir un certificat électronique de type RGS** au tarif le moins onéreux.
- Autorise M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11. Participation communale Sivos de la Haute Béthune et SIRS Forges-les-Eaux (Délibération 11/2026)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer à fiscaliser une partie de sa participation au Sivos de la Haute Béthune à hauteur d'environ 50% de sa participation de 2026 soit 19000€, le reste sera mis au budget soit 19515€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de continuer à fiscaliser la totalité de sa participation au SIRS de Forges-les-Eaux, soit pour 2026 : 2467,41€.

12. Remplacement agent technique

Suite à l'arrêt de travail de l'agent communal, le conseil municipal décide dans un premier temps de demander des devis pour faire intervenir une entreprise pour tondre les pelouses.

Si l'arrêt de travail est prolongé, il faudra voir pour recruter un agent en CDD de remplacement.

13. Recrutement vacataire (Délibération 12/2026)

Lors de sa séance du 27 juin 2025, le conseil municipal avait décidé d'ouvrir un poste de vacataire pour effectuer l'état des lieux et le ménage de la salle quand les agents sont absents.

Aujourd'hui le conseil municipal souhaiterait ouvrir ce poste également pour tout remplacement ou renfort de l'agent de ménage dans tous les différents locaux communaux et de l'agent de la salle des fêtes. Le taux horaire reste inchangé et est fixé à 13€ brut.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches.

14. Location bâtiment communal (Délibération 13/2026)

La société RD Charpentes a donné son préavis pour quitter les locaux communaux au 1^{er} septembre avec si possible un décalage d'un mois.

Le conseil municipal accepte qu'il laisse les locaux au 30/09/2026 et décide de remettre les locaux (ancienne caserne utilisé en bureau et hangar de 423m²) en location à partir du 1^{er} octobre 2026 pour un montant de loyer mensuel de 1000€.

15. Questions diverses

. Visite des routes et des chemins communaux pour prévoir l'application d'enrobé à froid ou de cailloux : dimanche 22 mars à 10h00

. Panneaux stop à Toupray et Impasse du Calvaire : M. le Maire a rencontré cette semaine la DIR de Forges qui l'a informé qu'il ne donnerait pas d'autorisation pour la pose de panneaux STOP à ces carrefours. Ils l'ont également informés qu'il recherche d'où vient l'écoulement d'eau usées Rue de Serqueux, au niveau de l'ancienne bijouterie.

. Travaux carrelage église : il faut demander des devis car les entreprises qui sont déjà venues pour chiffrer n'ont pas donné de suite.

. Proposition de cours de gym tous les mardis de 17h30 à 18h45 (ballon, step, cerceau...). Une annonce sera postée sur les réseaux pour dénombrier les personnes intéressées.

. Proposition de groupement de commande de fioul domestique : renseignement sera pris auprès de notre fournisseur pour les conditions de groupement puis ce sera proposé aux habitants de la commune.

. Il est proposé d'installer des poteaux pour fixer les banderoles des associations au carrefour RD35/RD135, M. Legrand propose de s'en occuper.

. M. Auvray demande pourquoi il était prévu de faire uniquement des arbres tombés à Beaumont et qu'il y a des arbres debout qui sont marqués à abattre ? Parce que ce sont des arbres abimés et sans valeurs (fourchus...)

. Des nids de frelons asiatiques ont été signalés sur la commune, il faut aller voir sur place et surveiller si besoin de destruction au moment voulu.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 23h30

PV arrêté à la séance du 30.03.2026

Le Maire,
Laurent FOURNIER

Le secrétaire de séance,
Christophe MOUQUET